

Le violeur sénégalais est un « malade psychotique sans discernement »



« Il m'a étranglée par derrière et m'a traînée avec son bras. Je n'avais personne autour de moi. Je résistais, je criais, je pleurais, je m'agrippais aux vitres pour l'empêcher de m'amener dans la cage d'escalier. Je lui ai demandé s'il voulait mon portable, de l'argent, puis j'ai vu ses yeux et j'ai compris ce qu'il cherchait. Il m'a jetée par terre, je suis tombée sur le dos et c'est là qu'il a passé sa main dans ma culotte pour me toucher le pubis. »

Cette étudiante, de passage à **Toulouse**, qui revenait d'une soirée entre copines, a été agressée très violemment et presque violée à 5 mètres du hall de l'immeuble où elle logeait, rue Grande rue Saint-Michel, à Toulouse.

Elle a fait preuve d'un grand courage : « **Me défendre face à**

lui c'est une victoire », a-t-elle ajouté !

Lui, c'est un « demandeur d'asile » sénégalais, âgé de 24 ans (demandeur d'asile pour quelle raison ? Le Sénégal est-il en guerre ?)

Cette agression a eu lieu dans la nuit de jeudi à vendredi, vers 4 h du matin.

Cette jeune étudiante ne savait pas que **Toulouse** était l'une des villes les plus dangereuses de France actuellement.

L'agression a été repérée par la vidéosurveillance de la ville, entre la rue Saint-Rome et la place du Capitole, alors que cette racaille venait de relever la jupe de la jeune étudiante, selon le procureur de la République Pierre Couttenier.

Selon l'expertise réclamée, il s'agit d'un « malade psychotique qui a eu une altération de discernement. »

Selon son avocat « c'est quelqu'un de malade, d'esseulé, qui a dû voyager pour fuir son pays. Sa place est dans un établissement médicalisé. »

Selon le président du tribunal, Romain Bonhomme : « Même si sa situation de demandeur d'asile est peu enviable (surtout lorsque ce n'est pas le cas) je requiers une peine de prison de quatre ans ferme et une interdiction définitive du territoire français. »

Que de précautions oratoires pour un individu qui n'avait absolument rien à faire en France et qui aurait dû être expulsé depuis bien longtemps.

Cela aurait évité à une jeune étudiante française, qui a fort heureusement échappé au pire, d'être probablement traumatisée durant de longues années !

Quand ce n'est pas Toulouse, ou une autre ville aussi

dangereuse de ce qui est devenu notre pays, c'est la banlieue parisienne et, en ce qui concerne l'actualité de ce jour, **Gentilly**, dans le Val de Marne.

Depuis plusieurs semaines la cité vit un véritable « western », des coups de feu se font entendre à tout instant, « même les chiens ont peur », selon un riverain !

Début mai, un individu blessé admis aux urgences de l'hôpital d'Antony, le 19 mai des tirs en rafales : 2 douilles de 11,43, du gros calibre retrouvées par les policiers, le 24 mai des coups de feu dans le même quartier.

Ce quartier, c'est la cité Victor Hugo où lundi, vers 22 h, un individu de 27 ans a été abattu et son cadavre, recouvert d'un drap blanc, à la vue des riverains apeurés, dans l'allée Fernand Léger, en plein cœur de la cité.

Abattu par des rafales tirées par deux individus, vêtus de gilets jaunes, qui sont descendus d'une estafette blanche. 18 douilles ont été retrouvées sur place par les policiers.

Toujours selon les témoins, deux autres individus seraient partis, sur une moto, à la poursuite de l'estafette.

Est-ce la suite de la tentative d'homicide menée par un commando armé le 26 avril, dans une autre cité de **Gentilly**, 162 rue Gabriel Péri, qui a laissé deux individus blessés sur le trottoir ?

On n'en sait pas plus.

Bien sûr il s'agit de règlements de comptes entre trafiquants de stupéfiants.

« Il y a même un siège installé où le dealer attend les clients et la drogue est cachée dans l'arbre, juste derrière » indique un voisin.

Déjà au mois de mai 2018, les policiers avaient interpellé 8

dealers et saisi 190 grammes de cocaïne, 8 kilos de cannabis, 7 000 euros en espèces, 3 fusils, un revolver 44 Magnum, deux pistolets automatiques, un silencieux et plus de 50 munitions de divers calibres.

Apparemment quelques-uns de ces délinquants ont été remis en liberté et règlent leurs comptes.

Combien de temps de telles zones de non-droit, où la population vit dans la crainte et la peur, seront-elles disponibles exclusivement pour les trafiquants de drogues et la délinquance ?

Manuel Gomez